



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX**  
**DES DELIBERATIONS DU COMITE**  
**SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

**N°22-31**

Séance de : **Vendredi 25 Novembre 2022**

**OBJET : Création de postes -**

**Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS**

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 25 novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 03 Juin 2022  
Dossiers Finances
2. Décision Modificative n°1 – 2022 du Budget Principal
3. Décision Modificative n°1 – 2022 du Budget Annexe CFME
4. Passage du Plan Comptable du PNRM à la M57<sup>2</sup>
5. Opportunité d'acquisition de l'immeuble de l'AMATER  
Dossiers Ressources Humaines
6. Création de postes  
Dossiers Economie Durable
7. Evolution du Programme Alimentaire Territorial du PNRM
8. Adoption de plans de financement : Expérimentation en matière d'agroforesterie – Poursuite de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes  
Dossiers Valorisation et Sauvegarde de la Biodiversité
9. Plan de financement : Aménagement sur la Réserve Naturelle de la Caravelle (Pointe Caracoli)
10. Suivi scientifique des cétacés : convention avec la Caribbean Cetacean Society
11. Avis du PNRM sur le projet de station de transfert d'énergie par pompage à Saint Pierre
12. Questions diverses

**Membres présents**

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr D. DE LEPINE (Ducos) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) – Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY (Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) – Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) – Mr R. DULYMBOIS (Robert) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) – Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) – Mr Jean-François BEAUNOL (CAESM).

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→ **CTM** : Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G. MONSTIN – Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse-Pointe) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) – Mr J. DOMERGUE (François) à Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) – Mme K. SALIBERT (Morne Vert) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr JC. VARACAVOUDIN (Macouba).

**Membres titulaires absents**

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABÉ – L. BEAULIEU – S. NORCA – C. EMMANUEL – N. LIMIER – F. CARIUS.  
Messieurs N. AZEROT – D. DINAL – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE.

→ **Communes** : -Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin.)

→ **Communautés d'agglomération** : Mr L. CLEMENTE (CACEM)

**Absents excusés** : Mmes N. ACCUS ADAINE et M-A RAVIN (CTM) – M. M. NADEAU (CTM) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) – Mr M. MICHALON (MARIGOT) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre).

**Invitée excusée** : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°22-10 du Comité en date du 05 avril 2022 approuvant le Budget Principal du SM/PNRM,
- Vu** l'avis favorable du Bureau syndical élargi à la commission des finances réuni en date du 23 novembre 2022,
- Vu** la délibération n°22-17 en date du 3 juin 2022 adoptant le nouvel organigramme du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** le tableau des effectifs,

**Considérant**, que conformément à l'organigramme adopté en séance du Comité en date du 3 Juin 2022, dans le cadre de l'actualisation et de la réorganisation des services du Syndicat Mixte du PNRM, des postes sont à créer, notamment :

- 1 poste à la Direction des Grands Projets (DGP) ;
- 2 postes à la Direction de la Biodiversité et de la Gestion Durable du Territoire (DBGDT) ;
- 1 poste à la Direction de la Formation et du Développement Local (DFDL) ;
- 3 postes à la Direction de l'Animation du Territoire et Education à l'Environnement
- 1 poste à la Direction des Travaux, Equipement des Sites et Moyens Généraux (DTESMG)

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

#### le Comité syndical

#### Article 1

Adopte la création des postes figurant dans le tableau ci-après :

Emploi Permanent ou Non	Intitulé de poste	Direction	Catégorie
Permanent	Responsable projet d'aménagement du Secteur Nord-Atlantique	DGP	A
Permanent	Responsable du Service Insertion	DFDL	A
Permanent	Responsable Service Tourisme durable	DATEE	A
Permanent	Responsable Service Animation et Gestion des Sites ouverts au Public	DATEE	A/B
Permanent	Responsable Service Valorisation et Découverte des Patrimoines	DATEE	A/B
Permanent	Responsable Service Aménagement et travaux	DTESMG	B
Permanent	Responsable du service des espaces naturels protégés	DBGDT	A
Permanent	Chargé de mission pour la valorisation des données OMB	DBGDT	A

**Article 2**

Autorise le Président du Syndicat Mixte à signer tous les actes individuels nécessaires à ces créations des postes et à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

**Article 3**

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 au budget en vigueur et suivants.

**Article 4**

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 25 novembre 2022

Pour le Président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

  
Robert DUYMBOIS

